



**LA DÉFENSE**

**BATAILLON QUARTIER GÉNÉRAL**  
**ETAT- MAJOR DE LA DÉFENSE**  
Quartier Reine Elisabeth

Date: 10 OCT. 2016  
MITS: 16-00 328208  
Page(s): 1  
Arch:H05

Destinataires : voir liste en annexe

**Objet :** **Compte-rendu d'exercice alerte incendie**  
**Concerne: exercice du 16 Sep 16 au QRE - bloc 1**

**Ref :**

1. Arrêté royal du 04 août 1996 relatif au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail
2. Arrêté royal du 28 mars 2014 relatif à la prévention de l'incendie sur les lieux de travail

1. Synthèse : Bien-être au travail, exercice évacuation incendie, compte-rendu
2. Vous trouverez ci-joint le compte-rendu de l'exercice d'évacuation du 16/09/2016.
3. Liste des annexes

Annexe A : Compte-rendu de l'exercice d'évacuation (6 pages)

Annexe Z : Destinataires



Dirk LAFORCE  
Lieutenant-colonel  
Commandant  
Président CCB 08

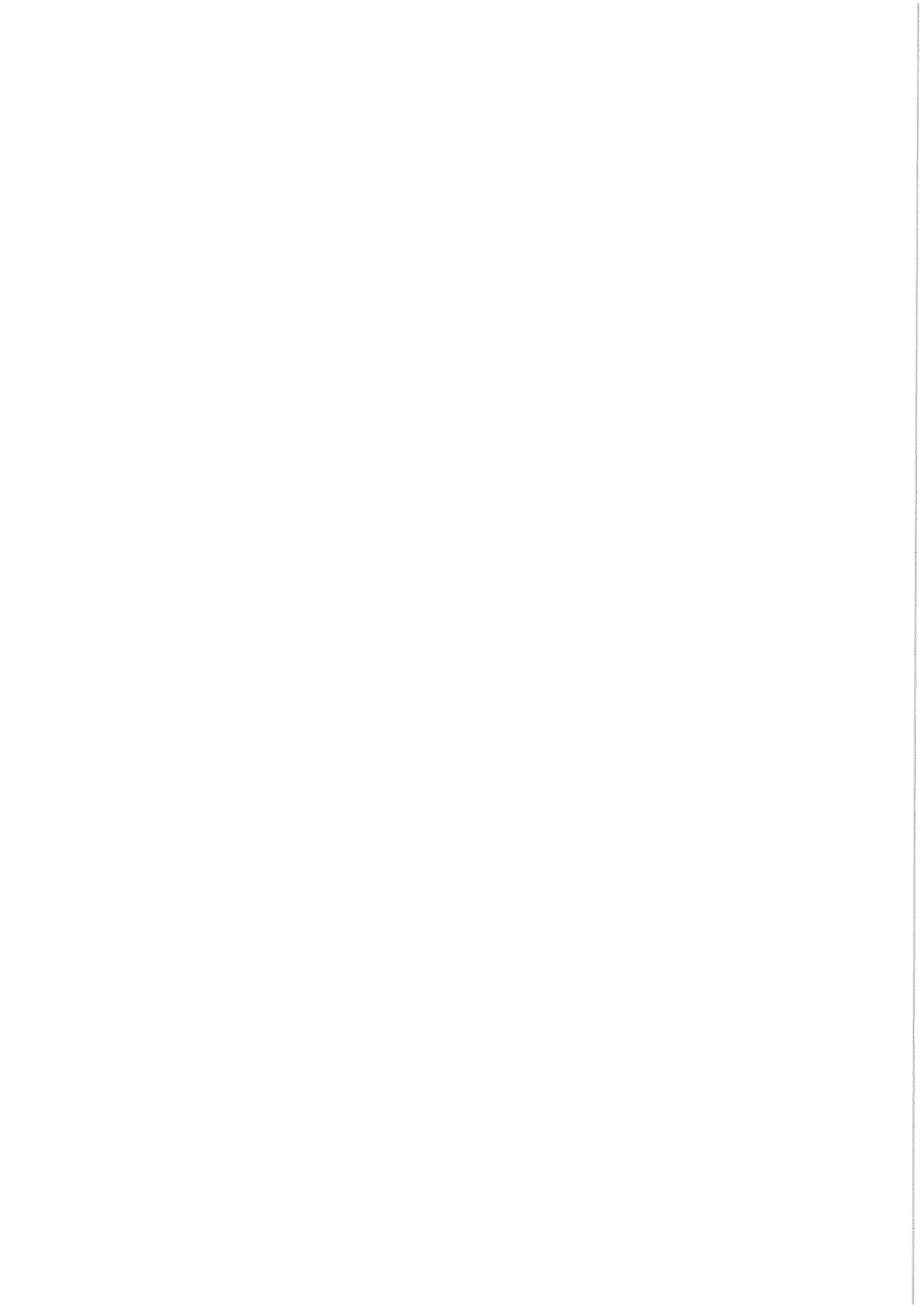
Info: INFRA 2ème Ech, SLPPT 08

Correspondant: Jean SCIEUR  
Adjudant-chef  
Tel: 9-6321-17018 ou 02/44.17018  
E-Mail : Jean.Scieur@mil.be



Bataillon Quartier Général Etat-Major de  
la Défense  
Quartier Reine Elisabeth  
Rue d'Evere, 1  
1140 EVERE  
BELGIQUE

.be




---

## Compte-rendu d'exercice alerte incendie

1. **Quartier : QRE EVERE**
2. **Bloc concerné : bloc 1**
3. **Unités concernées:**  
Voir annexe A
4. **DTG: 161330Sep16**
  
5. **Composition de la délégation**
  - **SLPPT 08**
    - Capt CORNU Samuël
    - ADC SCIEUR Jean-Michel
    - 1SM CHOUBANE Housene
  - **Comd Qu: LtCol LAFORCE Dirk**
    - Renforcé par 14 observateurs du Bn QG Def EVERE
  
6. **Résumé de l'observation:**
  - a. A la demande du DOS, l'exercice a été planifié par la section locale de prévention d'EVERE. Le personnel du bloc 1 a été informé de l'exercice par les Chefs de Corps de chaque unité. L'alarme a été déclenchée à 1330 Hr. Tout le personnel était évacué à 1343 Hr.
  - b. L'exercice d'évacuation s'est déroulé dans le calme, sans panique et sans problème majeur. Cet exercice présentait toutefois quelques lacunes et peut être amélioré en apportant quelques corrections.
  
7. **Recommandations de la SLPPT 08**
  - a. Par unité et en collaboration inter-unités (par étage), étudier un plan interne d'urgence de lutte incendie, et par conséquent, mettre à jour le dossier incendie de l'unité.
  - b. Améliorer l'information aux travailleurs du bloc 1 par :
    - 1) Affichage d'un plan par étage du bloc pour les itinéraires d'évacuation
    - 2) Affichage des personnes désignées pour l'évacuation en cas d'incendie
    - 3) Affichage des personnes désignées pour le combat du feu en 1<sup>ère</sup> intervention
    - 4) Affichage des numéros d'appel au service d'intervention à jour
  - c. Identifier les personnes responsables pour l'évacuation et la lutte anti-incendie
    - 1) Par l' (in) formation aux différents moyens de lutte anti-incendie
    - 2) Par le port des vestes fluorescentes adéquates
  - d. Identifier les personnes responsables pour les premiers soins
  - e. Améliorer la signalisation des locaux et des itinéraires d'évacuation en cas d'incendie

- 1) Par des pictogrammes réglementaires
  - 2) Par l'affichage des itinéraires d'évacuation et de plans du bâtiment
- f. Améliorer de la formation des intervenants dans la lutte anti-incendie
  - g. Former les intervenants, notamment par une formation sur les moyens d'extinction (contacter l'ADC BIERMANS, CC V&C à Peutie)
  - h. Désigner et former le personnel de l'unité désigné pour l'évacuation des lieux de travail en cas d'incendie. (via l'AssPrev de l'unité)
  - i. Tenir à jour des listes pour les intervenants en 1<sup>ers</sup> soins, le personnel pour l'évacuation et le personnel pour la lutte anti-incendie.
  - j. **Remarques :**
    - 1) la validité des aptitudes pour les intervenants premiers soins est d'un an et un rafraîchissement doit être effectué chaque année.
    - 2) L'assistant en prévention est la personne de choix pour l'élaboration de ces différentes mises en ordre. Toutefois, le rôle de l'assistant en prévention se veut être un rôle de conseiller. Il ne lui appartient pas le rôle de décision. Cette responsabilité légale incombe au Chef de Corps qui est assisté par les membres de la ligne hiérarchique. (A.R. du 04/08/1996 : loi sur le bien-être au travail)
    - 3) **Références légales :** A.R. du 28/03/2014 relatif à la prévention de l'incendie sur les lieux de travail

Fait à EVERE, le 20/09/2016

Signature		
Nom	SCIEUR Jean-Michel	CORNU Samuël
Grade	ADC	Capt
Fonction	Conseiller en prévention	Chef SLPPT 08

## Compte-rendu des observations suite à l'exercice d'alerte incendie bloc 1 – 161330Sep16

Etages	Unités concernées (par aîles)	Equipes d'intervention	Remarques
RDC	A	DGMR (MR Sys) DGMR Comdo	<p><u>Remarques générales :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ le personnel d'évacuation n'est pas présent à l'unité et il n'y a pas de suppléant désigné</li> <li>➤ il n'y a pas de pictogramme d'évacuation sur les portes de bureau</li> <li>➤ pas de porte coupe-feu au milieu du couloir</li> <li>➤ couloir A030 : le personnel d'Evac a été désigné le jour-même</li> <li>➤ portes restées ouvertes lors de l'Evac : A022, A015, S0 (toilettes et douches)</li> </ul> <p><u>Remarques particulières</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Item 5 : dans les bureaux fermés, le signal d'alarme est faiblement audible</li> <li>➤ Item 8 : il y a des meubles de salon dans le couloir (A041)</li> <li>➤ Item 18 : pas de personnel d'évacuation</li> <li>➤ Item 20 : pas de personnel d'évacuation ni de lutte anti-incendie mais le Pers semble connaître la procédure d'évacuation</li> <li>➤ Item 22-24 : pas de plan d'évacuation affiché dans les couloirs</li> <li>➤ Item 25-26-27 : Pas de Pers d'évacuation</li> <li>➤ Item 34 : éclairage reste allumé dans de nombreux locaux</li> </ul>
	B	DGMR (MR Sys-Cel Sp) DGMR Comdo	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Item 8 : obstacles dans les chemins d'évacuation et les couloirs (plantes, table café, poubelles, machine Activa)</li> <li>➤ Item 10 : obstacles devant les sorties de secours et autres moyens d'Evac : table café</li> <li>➤ Item 15 : étanchéité des portes coupe-feu fermées</li> </ul>

Annexe A

				(joint) Item 18 : l'information de sécurité n'est pas suffisamment diffusée et présente	➤
	C	DGBF DGMR-B	?	Le personnel d'évacuation n'est pas connu et identifié	➤
1	A	DGMR (MR Sys-L)	Adj't BARTARDY Adj't VAN DER VEKEN 1SC VIVIER MDL Chef FRISCH	Item 11 : pas d'éclairage d'urgence Item 14 : porte coupe-feu Div Sp défectueuse Item 22 : les zones de rassemblement ne sont pas connues par tout le monde (Induction Trg)	➤ ➤ ➤
	B		Adj't VANDEVELDE 1CC VANDERMEEREN Adj't JASPERS Adj't SPINNAEL	Item 9 : la signalisation (pictogrammes) sur les chemins d'Evac n'est pas suffisante (couloir helpdesk BMOC) Item 11 : pas d'éclairage d'urgence	➤ ➤
	C	DGMR (MRMgt)	?	Le personnel d'évacuation n'est pas connu et identifié	➤
2	A	COMOPSMED DGMR (MR Sys-A)	1Sgt BALDEWIJNS CLC VANDENBORNE 1SC DASPREMONT AJM GODART	Item 17 : les fenêtres ne sont pas fermées avant d'évacuer Item 18 : l'information de sécurité n'est pas suffisamment diffusée et présente (pictogrammes sur les portes de bureau)	➤ ➤
	B		1Sgt BALDEWIJNS CLC VANDENBORNE ADC MARQUET ADC SERGEYS	Les noms « 1Sgt BALDEWIJNS, CLC VANDENBORNE » reviennent pour 3 ailes différentes. C'est trop peu pour une telle superficie : idéalement 2 Pers par aile	➤
	C		1Sgt BALDEWIJNS CLC VANDENBORNE ADC VANRECHEM ADC BOSCH	Item 20 : Deux ouvriers d'une firme civile travaillaient dans l'aile A : ils ont été évacués mais n'ont pas été pris en charge pour aller sur la zone de rassemblement	➤
3	A	COMOPSAIR COMOPSLAND 3D	Adj't NILLES Adj't STEVENS	Item 8 : les chemins d'Evac et les couloirs ne sont pas libres d'obstacles (il y a des meubles de salon dans le couloir, poubelle, imprimante, tableau qui entrave la sortie de secours...)	➤
	B		Adj't NOENS 1CC THOLLEBEEK		
	C		ADC MEURANT	Item 11 : pas d'éclairage d'urgence	➤

Annexe A

		Cdt DYON 1SC SCHROOTEN	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Item 14 : portes coupe-feu ne ferment pas automatiquement</li> <li>➤ Pas de plaquette Evac sur certaines portes</li> <li>➤ Certaines portes présentent des plaquettes Evac OK avant l'exercice</li> </ul>
4	COMOPLAND	?	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Item 17 : toutes les fenêtres n'ont pas été fermées avant l'Evac</li> <li>➤ Item 27 : toutes les équipes d'Evac ne portent pas la veste fluo d'Evac</li> <li>➤ Il manque une quinzaine de plaques Evac sur les portes de bureau</li> <li>➤ Le personnel d'évacuation n'est pas connu et identifié</li> <li>➤ Le personnel d'évacuation n'est pas connu et identifié</li> <li>➤ Item 8 : les chemins d'Evac et les couloirs ne sont pas libres d'obstacles (il y a des armoires dans le couloir, poubelle, imprimante, tapis qui entrave la sortie de secours...)</li> <li>➤ Item 18 : l'information de sécurité n'est pas suffisamment diffusée et présente. Les documents affichés sont obsolètes (N° de tél erronés « 1000 au lieu de *333)</li> <li>➤ Il manque certains pictogrammes d'Evac et les plans d'Evac</li> </ul>
5	ACOS Ops&Trg	?	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le personnel d'évacuation n'est pas connu et identifié</li> <li>➤ Du personnel n'a pas réagi à l'alerte incendie alors qu'il était en réunion</li> </ul>

Annexe A

6	A	ACOS STRAT CHOD	1Sgt GAROT 1Sgt FRANQUINET	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Item 5 : le signal d'alarme est très faible dans le hall</li> <li>➤ Item 14 : porte coupe-feu proche de l'ascenseur frotte et ne se ferme pas complètement</li> <li>➤ Item 27 : Le personnel d'évacuation n'est pas connu et identifié</li> <li>➤ Item 27 : Le personnel d'évacuation ne porte pas la veste fluo d'Evac</li> <li>➤ Item 22 : les zones de rassemblement ne sont pas connues par tout le Pers</li> <li>➤ Item 29 : pas de moyens premiers soins à ACOS STRAT</li> </ul>
	B	ACOS STRAT	?	
	C		?	
7		Vestiaires	?	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Pas de Pers dans le hall 7<sup>ème</sup> étage</li> <li>➤ Pas de signalisation d'évacuation</li> <li>➤ Sorties de secours fermées à clef avec clé disponible: il n'est pas possible d'ouvrir une des portes (aile A)</li> </ul>

**Annexe Z : liste des destinataires**

Aux Chefs de Corps de :

- Cabinet CHOD
- ACOS Ops &Trg
- ACOS Strat
- DGBF
- DGMR Comdt
  - o MR Mgt
  - o MR Sys
  - o MR Sys-A
  - o MR Sys-Cel SP
  - o MR Sys-L
- COMOPSLAND
  - o COMOPSLAND 3D
- COMOPSAIR
- COMOPSNV
- COPSMED

